

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE- UN BUT- UNE FOI

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
DE DAKAR

Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions  
d'Inspecteur d'Education Populaire de la Jeunesse et du Sport

THEME

L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
DANS LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS DE LA  
COMMUNE DE LIBREVILLE AU GABON

Présenté par:

Rosine ETOMO BIYOGO

Sous la Direction de :

Monsieur Ousmane SANE

Docteur en sciences de l'Education Physique

PROMOTION 2011-2013

# TABLE DES MATIERES

	Pages
Dédicaces.....	I
Remerciements.....	II
Sigles et abréviations.....	III
Liste des tableaux.....	VII
Liste des annexes.....	IX
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : cadre théorique.....</b>	<b>3</b>
1-1 définition des concepts.....	3
1-1-1 Enseignement.....	3
1-1-2 Education Physique et Sportive.....	3
1-1-3 Etablissement secondaire public.....	3
1-2 Revue de la littérature.....	3
1-2-1 Bref rappel historique de l'enseignement de l'EPS au Gabon.....	4
1-2-2 L'Education Physique et Sportive.....	5
1-2-2-1 Finalités.....	5
1-2-2-2 Quelques études menées sur l'enseignement de l'EPS.....	6
<b>CHAPITRE II : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE.....</b>	<b>13</b>
2-1 Historique.....	12
2-2 Situation du cadre de l'étude.....	14
<b>CHAPITRE III : METHODOLOGIE.....</b>	<b>16</b>
3-1 Nature de l'étude.....	16

3-2 La population de l'étude.....	16
3-3 L'instrument de recherche.....	17
3-4 Démarches préliminaires.....	18
3-5 La collecte des données.....	18
3-6 Procédure de traitement des données.....	18

**CHAPITRE IV : PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS.....20**

4-1 Présentation des résultats.....	20
4-1-1 Renseignements généraux.....	20
4-1-2 Conditions de travail.....	28
4-1-3 Aspects pédagogiques.....	33
4-2 Discussion des résultats.....	38
4-2-1 Renseignements généraux.....	38
4-2-2 Conditions de travail.....	40
4-2-3 Aspects pédagogiques.....	41

**CONCLUSION.....44**

**PERSPECTIVES.....45**

**BIBLIOGRAPHIE.....47**

**ANNEXES**

# DEDICACES

Je dédie ce travail à :

A mon époux, Monsieur BIDOUNG BI ALLOGHO Mathurin pour sa patience, son soutien moral et financier.

A mes chers enfants BEKALE Jean Christ, BIKIE Chloé Sylvana, BIYOGO OBAME Michel Ange.

A ma famille pour leur amour et leur solidarité en mon égard.

# REMERCIEMENTS

Je tiens particulièrement à remercier :

- ✓ Le Dieu tout puissant pour m'avoir permis de passer ce séjour Sénégalais dans de meilleures conditions de santé et d'étude.
- ✓ Mon Directeur de monographie monsieur Ousmane SANE, qui malgré sa santé fragile a accepté de m'encadrer. Ses observations pertinentes ont facilité la réalisation de ce travail.
- ✓ Mesdames et messieurs les professeurs de l'INSEPS de Dakar qui ont contribué à ma formation en Inspectorat de l'Education Populaire de la Jeunesse et du Sport.
- ✓ Toutes les personnes qui ont apporté leur contribution directe ou indirecte pour la réalisation de ce travail.

# SIGLES

**AGR** : Agrès

**APS** : Activité Physique et Sportive

**B B** : Basket Ball

**CAIJEPS**: Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur d'Education Populaire de la Jeunesse et du Sport

**C A M**: College Ange Mba

**CAMEPS** : Certificat d'Aptitude à la Maîtrise d'Education Physique et Sportive

**CAPEPS** : Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive

**C B O**: College Bâ Oumar

**C E S P A O**: College d'enseignement secondaire public Olivier Ambaye

**C G M** : College Georges Mabignath

**C J H A E** : complexe Lycée Jean Hilaire Aubame Eyeghe et Collège Jean Hilaire Aubame Eyeghe

**C L B**: College Louis Bigman

**C L N L M** : complexe Lycée National Léon Mba et Collège Léon Mba

**COMB** : Combat

**C P A**: College public d'Akebe

**C R B**: College Raymond Bouka

**DISQ** : Disque

**EPS** : Education Physique et Sportive

**END** : Endurance

**F B** : Football

**GYM**: Gymnastique

**H B** : Hand Ball

**H T** : Hauteur

**INSEPS** : Institut national supérieur de l'éducation populaire et du sport

**JAV** : Javelot

**L A N M** : Lycée d'application Nelson Mandela

**L D D**: Lycée Diba Diba

**L G M**: Lycée Georges Mabignath

**L J B O E** : Lycée Jean Baptiste Obiang Etoughe

**L M** : Lycée Montalier

**L P E E** : Lycée Paul Emame Eyeghe

**L P IG** : Lycée Paul Indjedjet Gondjout

**M** : Maître

**P A** : Professeur adjoint

**P C** : Professeur certifié

**PDS** : Poids

**RES** : Résistance

**S L** : Saut en longueur

**S P** : Saut à la perche

**STAPS** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

**T S** : triple saut

**V B** : Volleyball

**VIT** : Vitesse

# LISTE DES TABLEAUX

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>Pages</b>
1	Informations sur les participants de l'enquête	17
2	Ancienneté et formation supplémentaire sur les participants de l'enquête	17
3	Situation des établissements secondaires publics de la commune de Libreville	21
4	Niveau de motivation des enseignants par rapport à l'EPS	23
5	Perception des enseignants par rapport à la compétence de leurs collègues dans l'établissement	24
6	Perception des enseignants par rapport à l'assiduité de leurs collègues dans l'établissement	25
7	Perception des enseignants par rapport à la ponctualité de leurs collègues dans l'établissement	25
8	Perception de l'EPS par les chefs d'établissement selon les enseignants d'établissement	26
9	Perception de l'EPS par les élèves selon les enseignants dans l'établissement	27
10	Les infrastructures sportives et leur état dans les établissements	28

	scolaires	
11	Etat du matériel didactique disponible dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville	29
12	Répartition des activités programmées dans les établissements par rapport au programme officiel	30
13	Horaire hebdomadaire du personnel enseignant d'EPS	31
14	Nombre d'heures (classes) de cours effectuées en moyenne par les enseignants	32
15	Préparation des fiches pédagogiques	33
16	Avis des enseignants sur les deux heures (2) accordées à la séance d'EPS par semaine	34
17	Nombre de cycles et de séances par an et par établissement	35
18	Avis des enseignants sur l'acquisition des habiletés par rapport au nombre de cycles et de séances programmés annuellement	36
19	Encadrement en animation sportive	37
20	Avis des enseignants encadreurs sur la participation des élèves aux séances d'animation sportive	37

# LISTE DES ANNEXES

N°	Intitulés
1	Lettre adressée aux enseignants d'Education Physique et Sportive.
2	Questionnaire adressé aux enseignants d'Education Physique et Sportive.
3	Fiche individuelle d'Evaluation à l'Epreuve d'Education Physique et Sportive au Brevet d'Etudes du Premier cycle du second degré (filles et garçons).
3	Fiche individuelle d'Evaluation à l'Epreuve d'Education Physique et Sportive au Baccalauréat (filles et garçons).
5	<b>Annexes explicatives à la Loi des Finances de l'année 2011 et 2012</b>

## INTRODUCTION

L'Education Physique et Sportive est une discipline d'enseignement dans le système éducatif Gabonais. Le caractère obligatoire de son enseignement dans les établissements scolaires du premier degré, du second degré général, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur a été institué par le décret n° 1054/PR/SEJSSC/MEN en date du 02 octobre 1972.

Des textes ont été pris avant et la suite du dit décret, à savoir : le décret n° 951 du 1<sup>er</sup> octobre 1970 portant organisation du sport scolaire et universitaire, l'ordonnance n° 44/PR du 15 avril 1974 portant création de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), la note n° 972/MENJSL/SDESP/DE2/DJEP du 25 octobre 1979 portant organisation des Activités Physiques et Sportives (APS) et service hebdomadaire du personnel enseignant d'EPS, la programmation officielle de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) éditée en mai 1990, l'arrêté n° 008/MEN/SG/DEP de mars 2001 fixant le coefficient à l'EPS aux épreuves des différents examens et concours de l'Education Nationale et l'arrêté n° 009/MEN/SG/DGEP/DIPN de mars 2001 fixant le volume horaire d'EPS par semaine à trois (3) heures.

Toutes ces mesures traduisant la prise de conscience des autorités Gabonaises de promouvoir l'EPS sont restées lettre morte. Les dispositions contenues dans le décret n° 1054/PR/SEJSSC/MEN, notifiant que toute création d'établissement d'enseignement implique que soient prévues dans le projet et financées avec lui les installations sportives qui correspondent à la nature et aux effectifs de l'établissement. Cette recommandation s'étend au matériel pédagogique d'Education Physique et Sportive qui doit être acquis par les établissements d'enseignement. Ces dispositions stipulent aussi que le personnel chargé de l'enseignement de cette discipline doit être qualifié. Celui-ci doit être composé de professeurs, de professeurs adjoints, de maîtres d'éducation physique et sportive, qui non seulement sont chargés des cours mais aussi de l'animation sportive les après midi pour la participation aux jeux scolaires et universitaires organisés par l'Office Gabonais du Sport Scolaire et Universitaire (OGSSU).

Cependant, à l'instar de nombre de nos Etats, il n'est point besoin d'être chercheur pour constater le décalage qui existe entre les textes instituant l'Education Physique et Sportive

en République Gabonaise et les réalités de son enseignement. L'éducation physique et sportive, discipline enseignée dans les établissements secondaires, connaît de nombreux problèmes qui accentuent cet écart. L'observation faite sur ce qui se produit quotidiennement sur les terrains scolaires servant de lieu pour son enseignement dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville au Gabon, suscite des interrogations sur les conditions d'animation de ce champ pédagogique. C'est ce constat qui nous a amené à nous interroger sur le contexte : **« d'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS DE LA COMMUNE DE LIBREVILLE, AU GABON ».**

L'hypothèse que nous voulons vérifier est que l'Education Physique et Sportive ne dispose pas de moyens infrastructurels, matériels et humains pour se réaliser de façon efficace et efficiente.

L'objectif de cette étude est de déterminer les conditions dans lesquelles s'enseigne l'Education Physique et Sportive dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville, en identifiant les problèmes auxquels sont confrontés les enseignants dans l'exercice de cette fonction. L'étude permettra également de connaître l'ampleur des problèmes que vivent les enseignants d'Education Physique et Sportive dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville, et nous y procéderons enfin à une esquisse de perspectives et de solutions.

Ce travail sera divisé en quatre parties. La première partie sera consacrée à la revue de la littérature où seront présentés la définition des concepts clés de l'étude, un bref rappel historique de l'enseignement de l'EPS au Gabon, des résultats de quelques études effectuées sur l'enseignement de l'EPS. La deuxième partie portera sur la présentation du cadre de l'étude. La méthodologie fera l'objet de la troisième partie. Quant à la quatrième partie, elle aura trait à la présentation et à la discussion des résultats qui seront suivis par la conclusion et les perspectives.

## **CHAPITRE I: REVUE DE LA LITTERATURE**

### **1-1/ DEFINITION DES CONCEPTS**

Pour permettre une compréhension plus claire de notre monographie, nous avons jugé utile de définir les concepts autour desquels s'articule notre thème de recherche.

#### **1-1-1/ ENSEIGNEMENT**

Pour le Dictionnaire **HACHETTE (2009)**, l'enseignement est « l'action ou la manière d'enseigner » p 543.

Pour Daryl **SIEDENTOP et al, (1994)**, « l'enseignement peut être défini comme l'ensemble des comportements des enseignants durant leur travail professionnel ». p 10.

#### **1-1-2/ EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Selon Lafon, **(1979)**, « c'est la partie de l'éducation générale qui utilise comme moyen l'exercice physique. C'est un ensemble de pratiques méthodiques et régulières destinées à développer, améliorer ou entretenir les qualités physiques, intellectuelles et morales qui permettent une meilleure adaptation de l'individu à son milieu physique et social, à son épanouissement, à l'harmonie de ses formes et fonctions, à l'affermissement de sa santé ».

#### **1-1-3/ ETABLISSEMENT SECONDAIRE PUBLIC**

L'établissement secondaire public est un établissement scolaire d'utilité publique qui accueille les élèves soit de la 6<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup>, soit de la 6<sup>ème</sup> en terminale.

### **1-2/ REVUE DE LA LITTERATURE**

La revue de la littérature est le cadre théorique de notre travail. Elle fait appel aux ouvrages, documents et travaux etc. consultés et qui traitent du thème de la recherche. Notre recension des écrits sera axée sur un bref rappel historique de l'EPS au Gabon,

sur les finalités de l'EPS et enfin sur quelques études effectuées sur l'enseignement de l'EPS.

### **1-2-1/ BREF RAPPEL HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS AU GABON.**

Le Gabon connaît une certaine organisation sportive dans son enseignement avant son accession à l'indépendance en 1960. Dans le but d'entretenir physiquement les jeunes enfants pris dans les villages pour la formation, les missionnaires catholiques et protestants leur faisaient faire pratiquer les activités physiques sous formes de jeux. Les cours classiques d'Education Physique et Sportive ont débuté au secondaire vers 1954 avec pour principaux établissements : le collège moderne et classique (actuel lycée national Léon Mba), le centre d'apprentissage professionnel d'owendo (actuel lycée technique national Omar Bongo Ondimba), le collège Bessieux et l'institution Immaculée Conception. Les premiers enseignants étaient d'origine française, le premier enseignant d'Education Physique et Sportive Gabonais était monsieur Emile Rashiwa, formé au CREPS de Bordeaux. D'autres enseignants furent formés par la suite à Yaoundé au Cameroun (1963), à Thiès au Sénégal (1973) et à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Il apparaît que faute d'instructions officielles, l'Education Physique et Sportive était dispensée de façon disparate dans les divers établissements scolaires, du fait que les enseignants issus des écoles de formation différentes éprouvaient des difficultés à harmoniser leur action, et donner à leurs séances le contenu et l'esprit nouveau que réclamait la formation du jeune Gabonais. C'est dans ce dessein que fut institué le décret 1054 du 02 octobre 1972 qui rend l'enseignement de l'Education Physique et Sportive obligatoire, et en détermine les finalités.

En outre, les problèmes de l'éducation en général, posés vers les années 1990, par les enseignants de l'éducation nationale, ont abouti en ce qui concerne l'EPS à la mise en place de la programmation officielle de l'EPS en mai 1990. Les actions menées par le syndicat des enseignants d'EPS en 2001, avec l'appui des cadres du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la Jeunesse et des Sports, ont débouché sur de

nouvelles réformes en faveur de l'EPS : ce sont les arrêtés n° 008/MEN/SGDGEP/DIPN et n° 009/MEN/SGDGEP/DIPN signés en mars 2001. Le premier arrêté fixe le coefficient à deux (02), aux épreuves d'EPS des examens et concours officiels, puisque les notes obtenues par les élèves n'étaient prises en compte que si elles étaient supérieures à dix (10). Par exemple, si un élève obtient une moyenne de onze (11) sur vingt (20), il bénéficie d'un point (01) de bonus etc. Le deuxième arrêté fixe les volumes horaires de l'EPS à trois (3) heures dont, deux heures pour les cours pratiques et une heure pour la partie théorique, dans les établissements scolaires du second degré général et technique.

## **1-2-2/ L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

### **1- 2-2-1/ LES FINALITES DE L'EPS**

En France, la première structure administrative remonte à 1921, sous le gouvernement de Vichy. C'est à ce moment qu'un certain nombre de mesures sont prises pour accroître la place de l'éducation physique à l'école. Un nouveau corps d'enseignants (les maîtres) est formé en 1941. L'Education Physique et Sportive selon les instructions officielles du ministère de la jeunesse et des sports promulguées dans la circulaire du 19 octobre 1967 a pour finalités d'agir sur l'individu, perçu dans sa globalité, et de contribuer à la formation de sa personnalité en l'aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement. Son action sur l'être, et plus particulièrement sur l'enfant, a pour objectif de le rendre capable d'accomplir certains actes et vise certains buts considérés comme souhaitables, dans une civilisation donnée. Cette importance de l'éducation physique, est perçue par bon nombre de pays francophones, puisque la plupart des finalités mises en exergue en faveur de l'EPS dans leurs différents textes officiels sont quasiment une copie de ceux de la France. Son enseignement est devenu obligatoire dans les systèmes éducatifs de ces différents pays.

Au Gabon, il est dit dans l'article 3 du chapitre II du décret n° 1054/PR/SEJSSC/MEN du 02 octobre 1972, portant instructions officielles sur l'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires du premier degré, du second degré général, de

l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur que l' EPS fait partie intégrante de l'éducation, et elle a pour finalités :

- d'agir sur l'enfant en contribuant de façon déterminante à concevoir et à enrichir son patrimoine biologique ;
- de développer les capacités reposant sur les différents aspects de la conduite motrice.
- de contribuer à l'épanouissement physique, intellectuel et moral des individus. En se prolongeant par la pratique sportive, elle est de plus en plus, un moyen privilégié de formation sociale et d'intégration du jeune dans des structures de plus en plus larges pour aboutir à une conscience aigüe de la réalité nationale et à une intuition d'appartenance à la communauté humaine. A travers ces données, c'est le comportement moteur, le comportement social, l'affectivité et la connaissance en relation avec l'environnement que l'EPS doit atteindre.

L'UNESCO, dans sa charte internationale de l'éducation physique et du sport proclamée en 1978, dans son article premier, alinéa 1, a fait de la pratique de l'éducation physique et du sport un droit fondamental pour tous : celui de développer des aptitudes physiques, intellectuelles, et morales à travers le système éducatif ainsi que dans les autres aspects de la vie sociale. Dans l'article quatre (4), alinéa 1, le personnel qui assume la responsabilité professionnelle de l'éducation physique et du sport doit posséder les qualifications et la formation appropriées. L'article cinq (5), alinéa 1 notifie que les équipements et les matériels appropriés doivent être prévus et installés en quantité suffisante pour permettre en toute sécurité une participation intensive aux programmes scolaires et extrascolaires d'éducation physique et de sport.

## **1-2-2-2/ QUELQUES ETUDES EFFECTUEES SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS**

En Education Physique et Sportive, les travaux<sup>1</sup> sur l'analyse de ce qui se passe en classe, de l'action pédagogique pendant le processus d'enseignement- apprentissage ont pris un essor assez considérable (**Piéron 1988**).

L'observation du comportement des enseignants, de leurs élèves et des interactions entre le professeur et ses élèves, a fourni de multiples données descriptives qui manquaient assurément, pour espérer améliorer l'enseignement. Elle a permis une réflexion profonde sur l'acte d'enseigner. Plusieurs indicateurs sont là pour montrer le rapide développement dans ce domaine de recherche. Nombre de thèses relatives à ce sujet, ont vu le jour vers les années 1970 ; elles dépassent largement la centaine actuellement; les publications telles que « la revue EPS » ou dans « Education Physique et Sport », des ouvrages de méthodologie de l'enseignement des APS ont été écrits par Piéron, (1986) et Siendentop (1983, 1994), les congrès internationaux (Rio de Janeiro, 1981, Boston, 1982, Jyväskylä, 1982, Purdue University, 1982), etc. Le développement du sujet est également illustré par l'effort cohérent et continu de recherches de plusieurs universités européennes ou nord américaines (Liège en Belgique et Laval à Québec, au Canada) pour ne citer que celles là. L'analyse de l'enseignement offre une dynamique supportée par une théorie et par une liaison de celle-ci avec la pratique quotidienne.

Les travaux des grands noms de la pédagogie expérimentale tels que Dunkin et Biddle, Rosenshine, etc. ont servi de sources d'inspiration à ceux qui ont considéré qu'une application de paradigmes de la recherche de l'enseignement des activités physiques pouvaient être bénéfique. Le modèle qui fait appel à des variables de présage, de produit, de contexte, de processus et de programme ; et celui qui se décrit comme la boucle « description-corrélation-expérimentation » comme l'ont appelé Rosenshine et

---

<sup>1</sup> In M. Piéron, Enseignement des APS, Observations et Recherches, PUF, 1988 pp 18-20.

Furst (1973)<sup>2</sup> dont les études se sont surtout limitées dans l'observation de la classe aux aspects descriptifs (processus) et corrélationnels (processus produit).

Les différents travaux réalisés sur l'intervention en EPS, ont permis de mettre en évidence un certain nombre de variables associés à l'efficacité de l'enseignement apprentissage. Le modèle d'intervention en activité physique de Dunkin et Biddle (1974), adapté par Brunelle, Drouin, Godbout et Tousignant. (1988)<sup>3</sup> tente de cerner les variables impliquées à l'efficacité de l'enseignement. Ce modèle comprend trois (3) phases à savoir, la planification, l'interaction et l'évaluation qui sont associées à des variables de présage, des variables de contexte et des variables de programme, des variables de processus et des variables de produit. Faire entorse à l'une d'elles influencerait de manière négative sur l'interaction, notamment soit à la réalisation et au déroulement du programme, soit à l'apprentissage des compétences à acquérir, soit au comportement des enseignants et des enseignés, soit aux gains en apprentissages.

Les auteurs qui ont basé leur étude sur les **variables de présage**, insistent sur le fait que cette recherche n'a fourni que des résultats ayant peu d'utilité pratique dans l'enseignement de l'Education Physique. Les caractéristiques des enseignants expliquent rarement plus de 5% de la variance du rendement des élèves, et souvent beaucoup moins (Bloom, 1979)<sup>4</sup>.

Pour ceux qui ont étudié les **variables de produit**, en Education Physique, les connaissances acquises grâce à cette méthodologie de recherche restent assez minces également. Mais, lorsqu'il s'agit d'objectifs quantitatifs, aisément mesurables tels que le développement des qualités physiques, les études centrées sur le produit de l'enseignement ont montré qu'on peut atteindre des effets bénéfiques d'une pratique régulière des activités physiques, dans le cadre scolaire. Lorsqu'on poursuit des objectifs concourant aux buts généraux de l'Education ou des objectifs spécifiques moins facilement mesurables, la recherche s'est révélée moins concluante.

---

<sup>2</sup> In Piéron M, (1988), dans enseignement des APS p 238.

<sup>3</sup> Brunelle, J ; Drouin, D ; Godbout, P et Tousignant, M. (1988) Supervision de l'intervention en activité physique

<sup>4</sup> In Piéron M, (1988), dans enseignement des APS. P3

Pour les recherches en rapport aux **variables de processus**, tous les enseignants qui font de l'enseignement l'objet de leurs études ont au moins une préoccupation en commun : décrire l'enseignement tel qu'il est, tel qu'on l'observe au jour le jour, dans des classes réelles, où débattent enseignants et élèves avec les problèmes de la pédagogie et de l'apprentissage (Dussault, 1973)<sup>5</sup>.

Les recherches sur les **variables de contexte** se rapportent aux conditions auxquelles l'enseignant doit s'ajuster : environnement, matériels et installations sportives dont il dispose, caractéristiques des élèves, etc. Ce sont des facteurs indépendants du professeur, mais qui exercent un certain impact sur l'enseignement et sa qualité.

Tousignant et Brunelle (1982)<sup>6</sup>, pour les **variables de programme** ont fait une distinction en séparant les variables de contexte et des variables de programme, directement sous le pouvoir de l'enseignant : les objectifs qu'il poursuit, la matière qu'il choisit d'enseigner. Ces variables se révèlent capables d'influencer considérablement à la fois les comportements des enseignants et ceux des de leurs élèves, Piéron (1982).

Après ces travaux de grands chercheurs occidentaux, nous avons également parcouru des monographies pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et du Sport (CAIEPJS) et des mémoires en Sciences et Techniques des activités physiques et Sportives (STAPS) qui ont traité de cette question de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive dans les lycées et collèges en Afrique (Sénégal, Togo), à savoir les travaux de : SARR (1987), MBAYE (1999), AGBERE (2010),

**SARR (1987)**, a travaillé « **sur l'étude de l'influence des infrastructures et matériel sportif sur la performance** ». L'objectif de son étude était de montrer l'importance que peut revêtir le contexte infrastructurel et matériel sportif sur le plan de la réussite sportive. Pour lui, l'activité corporelle se déroule dans un cadre spécifique nanti ou pas de moyens plus ou moins appropriés, plus ou moins suffisants

---

<sup>5</sup> In Piéron M. Enseignement des APS observations et recherches, PUF 1988, p 5.

<sup>6</sup> In Piéron M. Enseignement des APS observations et recherches, PUF 1988, p6

en quantité comme en qualité, et parmi ces moyens on a les infrastructures sportives et le matériel sportif de base. La performance a tendance à être meilleure chez les individus qui bénéficient pour leur entraînement de conditions de pratique favorables (présence d'installations sportives et de matériels didactiques).

Il part de l'hypothèse selon laquelle les élèves des établissements qui possèdent les installations sportives et du matériel sportif fonctionnels ont plus de chance d'être plus performants que ceux qui n'en trouvent pas au sein de leur établissement. A l'issue de son étude, il conclut que la combinaison infrastructures sportives et matériel sportif est déterminante dans l'acquisition de la performance. Les infrastructures sportives et le matériel didactique sont déterminants dans la pratique des APS, mais la réalisation de la performance et l'acquisition de celle-ci, dépendent aussi d'autres facteurs.

**MBAYE (1999)**, pour l'obtention de la maîtrise en Sciences et Techniques des activités Physiques et Sportives à l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar a travaillé sur « **l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire général et technique de la région de Dakar** ». Son étude avait pour objectif de contribuer à l'identification et à l'analyse des difficultés que rencontrent l'EPS et son enseignement dans les établissements moyens et secondaires, général et technique de la région de Dakar.

Ces recherches ont révélé que l'EPS connaît les difficultés qui l'empêchent de jouer pleinement son rôle de matière fondamentale du système éducatif. Ces difficultés sont dues au manque d'infrastructures et de matériels sportifs, à l'application partielle ou non des textes officiels régissant l'Education Physique et Sportive au Sénégal, au déficit croissant du personnel enseignant d'EPS et ce, face à des effectifs pléthoriques; au manque de motivation ou d'engagement des enseignants face à leur profession, ou des élèves à l'égard de l'EPS, au manque de considération véritable de l'EPS de la part des chefs d'établissement, des parents d'élèves et des enseignants des autres disciplines scolaires. Pour cet auteur, l'origine de la baisse du niveau en EPS est l'une des conséquences de cette situation décrite ci- dessus.

Il a illustré ses propos en prenant en exemple le Foot Ball avec l'équipe nationale qui a eu une série d'éliminations aux compétitions continentales et internationales. Pour lui, la nécessité d'une formation à la base a été ressentie par presque tous les sportifs Sénégalais avertis comme étant incontournable pour redonner au sport « roi » sa crédibilité d'antan. En référence au passé du Foot Ball Sénégalais et selon les témoignages d'anciens sportifs de haut niveau, l'ossature des équipes nationales qui se sont les plus distinguées par d'excellents résultats aux compétitions continentales, étaient souvent composée de lycéens ayant eu à pratiquer régulièrement l'EPS.

**AGBERE (2010)**, a aussi écrit sur « **l'enseignement de l'Education Physique et Sportive au Togo** ». Ses préoccupations portaient sur la suffisance ou non du nombre d'enseignants qualifiés, le budget alloué à l'EPS, les installations sportives et la place qu'accordent les chefs d'établissement à l'EPS. Il affirme, à l'issue de ses recherches, que le manque de programmation a entraîné une diversité d'objectifs visés selon l'appréciation de l'enseignant pour un même niveau d'étude. Le terrain constituant la salle de classe pour assurer le cours d'EPS, le manque d'infrastructures sportives rend l'enseignement de l'EPS difficile, ce qui diminue l'efficacité du travail de l'enseignant. Le manque notoire de matériel didactique est expliqué par le fait que certains chefs d'établissement relèguent l'EPS au second rang parce que le matériel sportif coûte excessivement cher pour les budgets des établissements. Le problème d'effectif pléthorique ne permet pas aux enseignants de faire un travail efficace pouvant permettre aux élèves d'acquérir le comportement souhaité ; si le bon geste s'acquiert par la répétition, le nombre important d'élèves ne permet pas à chacun de faire plusieurs passages et d'acquérir ainsi l'automatisme. La pénurie d'enseignants s'aggrave de jour en jour avec les départs en stage ou à la retraite. Cela se justifie par le fait qu'il y a plusieurs établissements sans enseignants d'EPS et des élèves font parfois leur cursus secondaire sans jamais pratiquer l'EPS. Les deux d'heures hebdomadaires allouées à cette discipline sont insuffisantes pour une bonne progression pédagogique.

En faisant le point sur les différentes études menées sur l'enseignement de l'Education Physique et Sportive que nous avons consultées, nous nous sommes rendus compte

que les préoccupations des chercheurs occidentaux à ce sujet, il y a plusieurs années ou aujourd'hui encore ont fait avancer l'enseignement de l'EPS en qualité, et ce, grâce aux apports dus à l'évolution perpétuelle des sciences dont la discipline se nourrit. Les préoccupations en Afrique au sujet de l'enseignement de l'EPS sont largement dépassées sous d'autres cieux. Les difficultés liées à l'enseignement de l'EPS présentées dans la plupart des mémoires en STAPS et monographies en Inspectorat lus sont d'ordre infrastructurel, matériel, humain, législatif et règlementaire.

Cette situation est grave, si bien qu'elle a été abordée lors de l'année internationale du sport et de l'éducation physique (2005)<sup>7</sup>. En effet, l'Education Physique et Sportive est marginalisée au sein des systèmes éducatifs de la plupart des pays malgré sa reconnaissance comme discipline d'enseignement. La qualité et l'efficacité de son enseignement sont affectées car les exigences minimales de sa pratique sont incompatibles avec le manque ou l'insuffisance d'installations sportives, de matériel didactique, d'enseignants, etc. Il est bien évident que ce problème de conditions de travail se pose de façon aiguë mais est souvent masqué par la débrouillardise, le « bricolage » et la conscience professionnelle des enseignants qui tentent par tous les moyens de pallier le manque, en procédant à des adaptations au contexte de travail. Les activités physiques et sportives ont acquis une dimension sociale et un développement tels que beaucoup d'entre elles nécessitent pour leur pratique un matériel et un équipement sophistiqués.

In question réponse sur l'EPS<sup>8</sup>, il est dit que lorsqu'on s'intéresse particulièrement aux photos qui illustrent les différents articles de la rubrique dossier pour le tiers temps pédagogique, on est frappé de voir à quel point les objets aussi divers que des roues de charrettes, des tonneaux, des pneus d'automobiles ou de camions, des bouteilles d'eau en plastiques, etc., sont d'une grande utilisation sur les espaces servant pour les cours d'EPS. La destinée de tous ces objets n'était certainement pas de finir dans une cours d'école ou dans un préau. A quoi peuvent-ils servir ? A délimiter un espace, à aménager cet espace pour mettre en place des situations pédagogiques posant un

---

<sup>7</sup> Brochure sur l'année internationale du Sport et l'Education Physique, 2005.

<sup>8</sup> In questions réponse sur l'EPS, éd ESF, 1981 pp 31-32

problème à résoudre à l'élève, ou encore à permettre à l'élève de laisser libre cours à son imagination motrice. Mais l'utilisation d'un tel matériel est faite pour des raisons de pénurie et risque de déboucher sur une sclérose pédagogique.

En réalité, la présence de l'Education Physique et Sportive à l'école est due aux finalités, aux horaires, aux professeurs ainsi qu'aux installations sportives, et tout ceci compose l'orthodoxie scolaire. La plupart des écrits sur l'enseignement de l'EPS consultés, que se soit à l'école élémentaire ou à l'enseignement secondaire au Sénégal, au Togo ou ailleurs posent le sempiternel problème d'application des textes, d'infrastructures sportives, de matériel didactique, d'enseignants, d'effectifs pléthoriques, etc.

## CHAPITRE II : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE

### 2-1/ HISTORIQUE

Le Gabon, situé en Afrique centrale, est à cheval sur l'équateur. Il s'étend sur une superficie de deux cent soixante sept mille six cent soixante sept (267667) km<sup>2</sup>. Il est frontalier au Nord par le Cameroun et au Nord Ouest par la Guinée Equatoriale, à l'Est et au sud par le Congo. Il est baigné sur sa façade Ouest par l'Océan atlantique sur neuf cent cinquante (950) kilomètres.



Carte du Gabon

**Libreville**, capitale politique et administrative du Gabon, est le chef-lieu de la province de l'Estuaire. Elle fut fondée en 1849 par des esclaves libérés du navire négrier nommé *l'Elizia*, arraisonné au large des côtes du royaume Mpongwè du roi Denis Rapontchombo, alors que la traite négrière, formellement interdite depuis 1848,

se poursuivait dans le Golfe de Guinée. Libreville est située sur l'estuaire du Gabon, sur la côte nord-ouest du pays.

Par ailleurs, c'est la forme de caban marin que représentent la capitale gabonaise et sa proche région, qui donna l'idée aux explorateurs portugais qui la découvrirent en 1472, de la nommer « Gabão ». Par extension, plus tard c'est le pays tout entier qui prendra l'appellation Gabon. L'embouchure du delta du fleuve Komo qui se jette dans le golfe de Guinée, baigne sa périphérie sud, tandis qu'au nord, la forêt et la mangrove règnent sur un vaste espace quasi inhabité qui s'étend sur le Parc national de l'Akanda. Officiellement, la population de Libreville est de sept cent cinquante trois mille cinq cent cinquante (753550) habitants (2010) : c'est la ville la plus peuplée du Gabon. Le nombre de Librevillois dépasse peut-être cette statistique au regard d'une immigration non maîtrisée. La population totale du Gabon est estimée à 1 534 300 habitants en 2011.



**Carte de Libreville**

## **2-2/ SITUATION DU CADRE DE L'ETUDE**

La ville de Libreville est divisée en deux communes : à savoir la commune de Libreville et la commune d'Owendo. La commune de Libreville, cadre de notre étude est divisée en six (6) arrondissements. Dans chaque arrondissement, il y a plusieurs quartiers dans lesquels sont implantés les différents établissements secondaires publics qui font l'objet de notre analyse. La commune de Libreville regroupe le plus grand nombre d'établissements secondaires publics de la ville. Ces établissements sont au nombre de vingt un (21), dont neuf (9) lycées et douze (12) collèges qui sont:

Pour les lycées, il s'agit du lycée national Léon Mba (LNLM), du lycée Paul Indjendjet Gonjout (LPIG), du lycée Paul Emame Eyeghe (LPEE), du lycée Jean Hilaire Aubame Eyeghe (LJHAE), du lycée Jean Baptiste Obiang Etoughe (LJBOE), du lycée d'Application Nelson Mandéla (LANM), du lycée Georges Mabignath (LGM), du lycée Diba Diba (LDD) et du lycée montalier (LM).

Pour les collèges, il s'agit du collège du stade de l'Amitié (CSA), du collège Ange Mba (CAM), du collège Bâ Oumar (CBO), du collège enseignement secondaire public Ambaye Olivier (CESPAO), du collège Jean Hilaire Aubame Eyeghe (CJHAE), du collège Georges Mabignath (CGM), du collège Léon Mba (CLM), du collège Louis Bigman (CLB), du collège de Mikolongo (CM), du collège d'Okala (CO), du collège Raymond Bouka (CRB), du collège public d'Akebe (CPA).

## **CHAPITRE III : METHODOLOGIE**

Dans ce chapitre, nous présentons la population d'enquête, les instruments de collecte des données, l'ensemble des démarches effectuées pour la collecte des données du terrain et le mode de traitement de ces données.

### **3-1/ NATURE DE L'ETUDE**

Notre recherche s'inscrit dans le cadre d'une étude descriptive. En somme, elle a pour objectif de décrire la réalité de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville. Elle se focalise plus précisément sur l'identification des problèmes qui minent cet enseignement, pour en apporter des suggestions en vue de l'améliorer.

### **3-2/ LA POPULATION DE L'ETUDE**

La population de l'étude est constituée de l'ensemble des personnels enseignants d'Education Physique et Sportive chargés des cours pour cette année 2012-2013 dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville. Ils étaient au nombre de quatre vingt dix neuf (99) dont trente deux (32) maîtres, cinquante neuf (59) professeurs adjoints et huit (08) professeurs certifiés. Sur ces quatre vingt dix neuf (99) enseignants ciblés au départ, cinquante seulement ont répondu à nos questionnaires. Ils sont dix sept (17) maîtres dont onze (11) hommes et six (6) femmes ; trente et un (31) professeurs adjoints dont vingt cinq (25) hommes et six (6) femmes ; deux (02) professeurs certifiés tous hommes (**tableau 1**). Au sujet de leur formation, quarante huit (48) sont formés au Gabon et deux (2) à l'étranger notamment à l'INSEPS de Dakar. Parmi ces cinquante (50) enseignants d'EPS, vingt sept (27) ont dix (10) ans ou moins d'ancienneté et vingt trois (23) ont une ancienneté de dix (10) ans et plus (**tableau 2**). Sur les cinquante enseignants interrogés, dix huit (18) ont fait une formation supplémentaire et trente deux (32) n'ont reçu qu'une formation initiale.

**TABLEAU 1** Information sur les participants de l'enquête **n=50**

Lieu de formation grades	Gabon		Etranger	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Maîtres	11	06	-	-
Professeurs adjoints	25	06	-	-
Professeurs	-	-	02	-
Total partiel	48		02	
Total general	50			

**TABLEAU 2** Ancienneté et formation supplémentaire sur les participants de l'enquête **n=50**

Grades	Ancienneté		Formation supplémentaire	
	0-10	Plus de 10 ans	oui	Non
Maîtres	13	04	05	12
Professeurs adjoints	14	17	11	20
Professeurs	-	02	02	-
Total partiel	27	23	18	32
Total général	50		50	

### **3-3/ L'INSTRUMENT DE COLLECTE DE DONNEES**

Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé comme instrument d'enquête le questionnaire. C'est une technique<sup>9</sup> qui consiste à recueillir au moyen de réponses écrites les perceptions d'une personne sur un thème. Il peut être présenté sous plusieurs formes telles que par exemples les questions du type : vrai ou faux, à développement, à choix multiples, de phrases à compléter. Le questionnaire a pour avantage de joindre un grand nombre de personnes qui peuvent s'exprimer librement sans devoir se présenter nécessairement. De plus son application requiert relativement peu de temps et permet de vérifier la compréhension des questions posées.

Il a pour inconvénients la superficialité des réponses données, les réticences des uns et des autres à livrer les informations pour des raisons diverses. Notre questionnaire est composé vingt trois (23) questions ouvertes, avec des choix et à justification, réparties en trois (3) rubriques qui concernent les renseignements généraux, les conditions de travail et l'aspect pédagogique.

### **3-4/ DEMARCHES PRELIMINAIRES**

Un certain nombre d'investigations a précédé notre processus de collecte de données. Il a fallu d'abord procéder à l'élaboration de notre questionnaire depuis l'INSEPS à Dakar au Sénégal en juin 2012. Ensuite à Libreville, nous avons, pendant la phase du stage en Administration centrale, au mois d'octobre, négocié un créneau pour nous permettre d'administrer notre questionnaire aux enseignants d'EPS des établissements secondaires ciblés.

### **3- 5/ LA COLLECTE DES DONNEES**

Nous avons administré notre questionnaire, de façon effective, au quatre vingt dix neuf participants à l'enquête, des dix huit établissements secondaires de la commune de Libreville visités, dès le 9 octobre 2012. Certains questionnaires ont été remis en mains propres, d'autres confiés aux coordonateurs d'Education Physique et Sportive pour qu'ils se chargent de les distribuer à leurs collègues. Un temps de réponse d'une

---

<sup>9</sup> Brunelle, J ; Drouin, D ; Godbout, P et Tousignant, M. (1988) Supervision de l'intervention en activité physique

semaine et demie leur a été accordé ; malgré cela, nous avons eu du mal à les récupérer tous.

### **3-6/ PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DONNEES**

Le dépouillement des cinquante (50) questionnaires récupérés s'est effectué de façon manuelle. Nous avons regroupé les réponses obtenues de même que les justifications données à certaines de ces questions selon les trois rubriques de départ à savoir :

- les renseignements généraux ;
- les conditions de travail ;
- l'aspect pédagogique.

Et pour des questions qui demandaient la justification des réponses, nous avons procédé au regroupement des idées émises par ordre de similitude. Ensuite sur chaque question ou regroupement de questions nous avons fait sortir différents tableaux.

## **Chapitre IV : PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS**

Dans la rubrique consacrée aux résultats, sans doute l'une des parties la plus significative de l'étude, de par l'importante place qu'elle y tient, nous présenterons les résultats obtenus après le dépouillement des données collectées sur le terrain. Les résultats seront présentés sous forme de tableau pour une lecture aisée des données collectées.

### **4-1/ PRESENTATION DES RESULTATS**

#### **4-1-1/RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Les renseignements généraux concernent les données recueillies sur la situation des établissements et les enquêtés ciblés par l'objet de notre étude. Il s'agit des données concernant la situation des établissements secondaires publics de la commune de Libreville à savoir : le nombre d'enseignants, le nombre de classes, l'effectif moyen par classe, les installations sportives, le matériel didactique (**tableau 3**), de la répartition des enseignants selon le niveau de motivation par rapport à l'EPS (**tableau 4**), de la perception des enseignants par leurs collègues en ce qui concerne la compétence (**tableau 5**), l'assiduité (**tableau 6**), la ponctualité (**tableau 7**). Les tableaux (**8 et 9**) parlent de la considération de l'Education Physique et Sportive par les chefs d'établissement et les élèves d'après les enseignants. Et enfin, il est fait état des justifications données en réponse à certaines questions posées.

**Tableau 3** Situation des établissements secondaires publics de la commune de Libreville n=18

Condition d'exercice Etablissements	Nombre d'enseignants		Nombre de classes	Effectif moyen / classe	Installations sportives	Matériel pédagogique
Lycée National Léon Mba+ Collège Léon Mba (LNLM+CLM)	14	2 M	112	80	Oui  Mauvais état	Oui : acceptable  mauvais état
		10 P A				
		2 P C				
Lycée Jean Hilaire Aubame Eye ghe+collège Jean Hilaire Aubame Eye ghe (LJHAE+CJHAE)	10	5 M	55	100	Oui  Insuffisant et mauvais état	Oui :  Insuffisant et en mauvais état
		5 P A				
		-				
Lycée Paul Emane Eye ghe (LPEE)	11	5 M	67	100	Oui insuffisant et mauvais état	Oui  Insuffisant et en mauvais état
		5 P A				
		1 P C				
Lycée Paul Indjédjet Gondjout (LPIG)	12	3 M	95	70	Oui  Mauvais état	Oui : acceptable et en mauvais état
		8 P A				
		1 P C				
Lycée Jean Baptiste Obiang Etoughe (LJBOE)	11	4 M	54	120	Non : espace libre	Oui : très insuffisant et en mauvais état
		6 P A				
		1 P C				
Lycée d'Application Nelson Mandéla (LANM)	06	1 M	34	45	Oui  Mauvais état	Oui : très insuffisant et en mauvais état
		4 P A				
		1 P C				
Lycée Georges Mabignath (LGM)	03	1 M	26	60	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		2 P A				
		-				
Lycée Montalier (LM)	04	1 M	39	45	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		3 P A				

		-				
Lycée Diba Diba (LDD)	02	1 M	65	70	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		1 P A				
		-				
Collège Bâ Oumar (CBO)	05	3 M	45	70	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		2 P A				
		-				
Collège Public d'Akélébé (CPA)	03	-	27	90	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		2 P A				
		1 P C				
Collège Raymond Bouka (CRB)	04	1 M	40	60	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		3 P A				
		-				
Collège Secondaire Publique Ambaye Olivier (CSPA0)	03	-	27	60	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		3 P A				
		-				
Collège Louis Bigman (CLB)	03	2 M	22	60	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		1 P A				
		-				
Collège Ange Mba (CAM)	04	1 M	26	60	Oui : extérieur	Oui : très insuffisant
		2 P A				
		1 P C				
Collège Georges Mabignath (CGM)	04	2 M	27	80	Non : espace libre	Oui : très insuffisant
		2 P A				
		-				

Le tableau 3 nous montre un aperçu général de la situation des dix huit (18) établissements secondaires publics de la commune de Libreville qui ont fait l'objet de notre étude. Sur ces dix huit (18) établissements, il ressort une insuffisance en nombre et en qualité du personnel enseignant d'EPS. Dix (10) des dix huit (18) établissements n'ont pas d'installations sportives. Les cours se déroulent dans des espaces libres au sein de ces établissements. Trois (3) établissements sur dix huit (18) font l'EPS hors de l'établissement. Les quelques établissements scolaires dotés d'installations sportives, les ont soit en mauvais états, soit insuffisantes et en mauvais états. Le matériel didactique est quasi insuffisant dans la majorité des établissements.

Nous vous présentons en image à la suite du tableau 3 ci-dessus quelques photographies des espaces sur lesquels se déroulent les cours d'EPS dans presque la quasi-totalité des établissements secondaires publics de la commune de Libreville.



**1-Terrain d'EPS du collège Ba OUMAR**



**2- Terrain d'EPS du lycée Montalier**



**3-Terrain d'EPS du collège Raymond BOUKA**



**4-Terrain d'EPS du lycée Diba Diba**



**5-Terrain d'EPS du lycée Georges MABIGNATH EYEGHE**

**6- Terrain d'EPS du lycée Paul EMANE**

**TABLEAU 4 Répartition des enseignants selon le niveau de motivation par rapport à l'EPS n=50**

<b>Avis</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Motivé</b>	23 enseignants	46 %
<b>Peu motive</b>	19 enseignants	38 %
<b>Pas motive</b>	08 enseignants	16 %
<b>Total</b>	50 enseignants	100

Au tableau 4, nous présentons l'état d'esprit des enseignants par rapport à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive. Sur cinquante (50) enseignants interrogés, vingt trois (23) se disent motivés soit quarante six pour cent (46%), dix-neuf (19) soit trente huit pour cent (38%) sont un peu motivés et huit (8) soit seize pour cent (16%) ne sont pas du tout motivés.

### **Les justifications données par les enseignants en réponse à la question sur la motivation.**

Dans le tableau ci-dessus les enseignants ont donné les raisons pour lesquelles ils sont soit motivés, soit peu motivés, soit pas du tout motivés. Pour les enseignants qui se disent motivés, ils le sont parce qu'ils ont choisi d'enseigner l'EPS par vocation, ils sont responsables devant la mission qui leur a été confiée, ils gardent espoir que les choses vont changer.

Les enseignants peu motivés et ceux pas du tout motivés déclarent qu'ils sont de moins en moins motivés à enseigner l'EPS parce que les responsables d'établissements et le ministère de tutelle ne prennent pas à bras le corps les préoccupations liées à l'enseignement de la discipline notamment l'insuffisance de matériel didactique ou le manque d'installations sportives, etc. Pour eux cette situation a pour conséquence les absences non justifiées, les cours escamotés, parfois non préparés. Selon eux, l'EPS est devenue une matière qui permet d'occuper les enfants pendant les heures de cours et non une discipline qui véhicule les mêmes valeurs que les autres disciplines enseignées à l'école.

**TABLEAU 5** Perception de la compétence des enseignants d'EPS par leurs collègues  
**n= 50**

<b>Avis</b>	<b>Compétence</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	39	78%
Moyennement	11	22%
Non	-	0%
Total	50	100%

Au tableau 5 nous voyons comment les enseignants d'Education Physique et Sportive perçoivent leurs homologues dans l'exercice de leur fonction. Sur cinquante (50) enseignants interrogés, trente neuf (39) soit soixante dix huit pour cent (78%) pensent que leurs collègues sont compétents, onze (11) soit vingt deux pour cent (22%) pensent qu'ils le sont moyennement.

**Les justifications données par les enseignants en réponse à la question sur la compétence.**

La majorité des enseignants interrogés sur la question de la compétence pensent que leurs collègues sont formés dans des écoles agréées et qu'ils sont détenteurs de diplômes afférents à la discipline à enseigner. Ils sont compétents parce que le taux de réussite de leurs élèves aux différents examens officiels est satisfaisant malgré les conditions de travail lamentables.

Ceux qui pensent que leurs collègues sont moins compétents condamnent le manque de créativité de ces derniers face aux difficultés rencontrées sur le terrain.

**TABLEAU 6** La perception de l'assiduité des Enseignants d'EPS par leurs collègues  
**n=50**

<b>Avis</b>	<b>Assiduité</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	39	78%
Moyennement	11	22%
Non	-	0%
Total	50	100%

Le tableau 6 indique également que sur les cinquante (50) enseignants interrogés, trente neuf (39) soit soixante dix huit pour cent (78%) pensent que leurs collègues sont

assidus aux cours et onze (11) d'entre eux soit vingt deux pour cent (22%) pensent qu'ils le sont moyennement.

**Les justifications données par les enseignants en réponse la question sur l'assiduité.**

Les enseignants pensent que leurs collègues sont assidus parce qu'ils sont toujours présents au cours, remplissent leur tâche au quotidien sans relâchement, travaillent d'arrache pied et font preuve d'une volonté manifeste, malgré les conditions précaires de travail. Ceux disant qu'ils le sont moins pensent, qu'ils privilégient les heures de vacation dans les établissements privés au détriment de leur poste au public.

**TABLEAU 7** La perception de la ponctualité des Enseignants d'EPS par leurs collègues **n=50**

<b>Avis</b>	<b>Ponctualité</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	31	62%
Moyennement	19	38%
Non	-	0%
Total	50	100%

Au tableau 7, il est noté que sur les cinquante (50) enseignants interrogés, trente et un (31) soit soixante deux pour cent (62%) pensent que leurs collègues sont ponctuels et dix-neuf (19) soit trente huit pour cent (38%) pensent qu'ils le sont moyennement.

**Les justifications données par les enseignants en réponse à la question sur la ponctualité.**

Les enseignants interrogés disent que leurs collègues sont ponctuels parce qu'ils sont souvent à l'heure malgré les problèmes de transport et les conditions de travail

difficiles. Les autres pensent qu'ils le sont moins, parce qu'ils sont souvent en retard à cause des cours qu'ils font à l'extérieur.

**TABLEAU 8** La considération de l'EPS par les chefs d'établissement selon les enseignants **n=50**

<b>Avis</b>	<b>Chefs d'établissement</b>	<b>Pourcentage</b>
Considéré	16	32%
Moins considéré	31	62%
Pas considéré	03	06%
Total	50	100%

Au tableau **8**, **nous** parlons de la perception qu'ont les chefs d'établissement de la matière Education Physique et Sportive selon les enseignants en service dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville. Sur cinquante (50) enseignants d'EPS interrogés, seize (16) soit trente deux pour cent (32%) pensent que l'EPS est positivement perçue par leurs chefs d'établissement. Cependant, trente et un (31) soit soixante deux pour cent (62%) pensent qu'elle l'est moins et trois (3) soit six pour cent (6%) pensent qu'elle ne jouit pas de considération.

**Les justifications données par les enseignants en réponse à la question sur la considération de l'EPS par les chefs d'établissement.**

Les enseignants qui pensent que l'EPS est moins considérée par leurs chefs d'établissement disent que ces derniers ne se soucient pas de la discipline. Ils prennent les budgets alloués à l'EPS pour satisfaire d'autres besoins. Les enseignants signalent que les emplois du temps sont faits sans tenir compte des heures réservées à l'EPS (7h30-11h15).

A cause des préjugés et la méconnaissance de la discipline, ils suppriment même certaines installations pour construire des salles de classes. Ils ne font aucun effort pour pallier aux problèmes qui minent l'EPS. Les mauvaises notes obtenues par les élèves en EPS sont parfois remises en cause par l'administration. Les enseignants qui pensent que l'EPS est considérée par leurs chefs d'établissement disent que l'EPS est prise au même titre les autres disciplines d'enseignement et que les enseignants d'EPS sont respectés dans leurs établissements ; ils sont des professeurs principaux dans certaines classes.

**Tableau 9** La considération de l'EPS par les élèves selon les enseignants n= 50

<b>Avis</b>	<b>Elèves</b>	<b>Pourcentage</b>
Considéré	38	76%
Moins considéré	10	20%
Pas considéré	02	4%
Total	50	100%

Au tableau 9, sur les cinquante (50) enseignants interrogés, trente huit (38) soit soixante seize pour cent (76%) pensent que l'EPS est considérée par les élèves, dix (10) soit vingt pour cent (20%) pensent qu'elle l'est moins et deux (2) soit quatre pour cent (4%) pensent qu'elle n'est pas considérée.

**Les justifications des données par les enseignants en réponse à la question sur la considération de l'EPS par les élèves.**

Les enseignants pensent l'EPS est considérée par les élèves du fait de l'engouement suscité par leur présence au cours, ou parce que l'EPS a un coefficient appréciable et parce qu'ils connaissent les bienfaits de la pratique des APS.



						0								
LM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LDD	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
CBO	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRB	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CESPAO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CLB	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
CAM	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0
CGM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**Légende :** +=bon ; +ou - =moyen ; - = mauvais état ; 0 = rien ;

chiffres=nombre d'installations par discipline.

**FB**=football ; **BB**=basket Ball ; **HB**=hand Ball ; **VB**=volleyball ; **PDS**=pooids ;

**DISQ**=disque ; **JAV**=javelot ; **TS**=triple saut ; **SL**=saut en longueur ; **HT**=saut en

hauteur ; **SOL**=gymnastique au sol ; **AGR**=agrès.

Le tableau 10 nous renseigne sur la situation et l'état des infrastructures sportives de base et équipements sportifs devant exister dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville. Sur les dix huit (18) établissements concernés, dix (10) n'ont pas d'installations sportives. Sur les huit (8) qui en ont, un seul a presque tous les terrains, voire deux dans certaines disciplines. Les sept (7) autres n'en ont pas dans

toutes les disciplines. Quatre (4) établissements sur dix huit (18) ont un terrain de Football, neuf (9) sur dix huit (18) ont un terrain de Basket Ball , sept (7) sur dix huit (18) ont un terrain de Hand Ball , cinq (5) sur dix huit (18) ont un terrain de Volleyball , un seul établissement a une piste d'athlétisme , quatre (4) sur dix huit (18) ont une aire de lancer de poids et de disque , deux (2) ont une aire pour le lancer du javelot , dix (10) sur dix huit (18) ont un sautoir en longueur et triple saut , huit (8) ont des mousses pour le saut en hauteur, six (6) ont des tapis sarneiges pour la gymnastique au sol ; aucun établissement n'a des agrès. La majorité de ces installations sont pour l'essentiel dans un état moyen.

**TABLEAU 11** Etat du matériel didactique disponible dans les établissements secondaires publics de la commune de Libre ville

Matériels didactiques  Etablissements	Sports collectifs				Athlétisme				Gym
	B	B	H	V	Poi ds	Di sque	Javel ot	mous se	Sarneiges ou matelas
LNLM ET CLM		3	3	3	15	06	06	04	15+dojo
LJHAE ET CJHAE	0	4	3	3	10	02	02	00	00
LPEE	2	3	0	8	09	09	00	02	18
LPIG	2	4	4	3	10	06	04	02	15
LJBOE	0	0	0	0	10	00	03	00	00
LANM	2	4	4	4	12	04	07	04	25
LGM	1	3	0	4	06	06	03	00	00
LM	0	0	0	0	05	10	02	00	00
LDD	2	0	0	0	02	02	00	00	00

CBO	2	1 0	0 4	0 0	23	05	00	00	00
CPA	0	0 0	0 0	0 0	04	00	00	00	00
CRB	0	0 0	0 0	0 0	05	02	00	00	00
CSPA0	6	0 0	0 0	0 0	10	00	00	00	00
CLB	0	0 0	0 0	0 0	11	00	00	00	00
CAM	2	0 4	0 4	0 3	10	06	04	02	15
CGM	0	0 2	0 0	0 2	10	00	02	00	00

**Légende: FB = Foot Ball; BB= Basket Ball; HB=Hand Ball; VB= Volleyball;  
GYM= Gymnastique.**

Le tableau 11 présente l'état des lieux du matériel didactique que possèdent les établissements secondaires publics de la commune de Libreville. Sur les dix huit (18) établissements concernés par notre étude, six (6) ont des tapis pour la gymnastique. Pour les lagymnastique. Pour les lancers, tous les établissements ont des poids des disques et la moitié des établissements a des javelots mais en nombre insuffisant ; près de dix (10) ont quelques ballons de sports collectifs, mais en nombre insuffisant ; six (6) établissements sur dix huit (18) ont des mousses pour le saut en hauteur.

**TABLEAU 12** Répartition des activités programmées dans les établissements par rapport programme officiel.

APS	Disciplines programmées officiellement																		
	Sports. Co				Athlétisme														
	F	B	HB	VB	PDS	DISQ	JAV	SL	TS	HT	SP	VIT	END	RES	HAIE	REL	COMB	Sol	Agr
ETS	B	B																	
<b>CLNLM</b>	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>CJHAE</b>	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>LPEE</b>	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>LPIG</b>	-	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>LANM</b>	-	+	+	+	+	-	-	+	+	+	-	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>LJBOE</b>	+	-	-	-	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>LGM</b>	+	-	-	+	+	+	+	+	+	-	-	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>LM</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	..	-	-
<b>LDD</b>	+	-	-	-	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>CFA</b>	-	-	-	-	+	-	-	+	+	-	-	+	+	+	-	-	..	+	-
<b>CBO</b>	-	+	-	-	+	+	+	+	+	-	-	+	+	+	-	+	..	+	-
<b>CRB</b>	+	-	-	-	+	-	-	+	+	-	-	+	+	+	-		..		
<b>CLB</b>	+	-	-	-	+	-	-	+	+	-	-	+	+	+	-	+	..	+	-

CSPA0	+	-	+	-	+	-	-	+	+	-	-	+	+	+	-	-	--	+	-
CAM	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	-	+	--	+	-
CGM	-	+	-	+	+	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+	--	+	-

**Légende :**    + = discipline programmées        - = disciplines non programmées

**FB**=football; **BB**=basket Ball ; **HB**=hand Ball; **VB**= volleyball; **Pds**=poids; **disq**=disque; **jav**= javelot; **SL**=saut en longueur; **TS**=triple saut ; **HT**=saut en hauteur ; **SP**=saut à la perche, **END**=endurance ; **RES**=résistance ; **VIT**=vitesse ; **REL**=relais ; **COMB**= sport de combat ; **SOL**= gymnastique au sol ; **AGR**=agrès.

Le tableau **12** nous présente l'adéquation entre le programme d'activités prévues officiellement et celui des activités effectivement réalisées dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville. Sur dix huit (18) établissements concernés, au niveau des sports collectifs : neuf (9) font Foot Ball, dix (10) le Basket Ball, huit (8) le Hand Ball et dix (10) le Volleyball. En athlétisme, en ce qui concerne les lancers : quinze (15) sur dix huit (18) font le lancer du poids, onze (11) le lancer du disque, onze (11) le lancer du javelot. Au niveau des sauts, seize (16) établissements sur dix huit (18) font le saut en longueur, seize (16) le triple saut, dix (10) le saut en hauteur, aucun ne fait le saut à la perche. En course, dix sept (17) établissements sur dix huit (18) font la course de vitesse, dix sept (17) la course de résistance, dix sept (17) la course d'endurance, aucun établissement ne fait la course de haies, quatorze (14) font la course de relais. Aucun établissement ne fait le combat. Dix sept (17) établissements sur dix huit (18) font la gymnastique au sol et aucun ne fait les agrès

**TABLEAU 13** Horaire hebdomadaire du personnel enseignant d'EPS

Catégories	Horaire hebdomadaire			
	Cours d'EPS	Animation sportive		Total
		Associa tion sportive	Centres sportifs	
Maîtres	20 heures	2 heures	3 heures	25 heures
Professeurs adjoints	16 heures	2 heures	3 heures	21 heures
Professeurs certifiés	13 heures	2 heures	3 heures	18 heures

Le tableau **13** nous précise l'horaire hebdomadaire officiel des enseignants d'Education Physique et Sportive par catégorie. Les maîtres d'EPS ont vingt cinq (25) heures de travail par semaine, soit vingt heures effectives de cours, deux (2) heures d'animation sportive et trois (3) heures dans les centres sportifs ; les professeurs adjoints ont vingt une (21) heures, soit seize (16) heures effectives de cours, deux (2) heures d'animation sportive et trois (3) heures dans les centres sportifs ; les professeurs certifiés ont dix huit (18) heures soit treize (13) heures effectives de cours, deux (2) heures d'animation sportive et trois (3) heures dans les centres sportifs.

**TABLEAU 14** Nombre de classes encadrées en moyenne par les enseignants dans la semaine **n=50**

Nombre de classe/semaine grades	Moins de 10 classes	10 classes	Plus de 10 classes
Maîtres	05	05	07
Professeurs adjoints	06	12	13
Professeurs	-	01	01
Total partiel	11	18	21
Total général	50		

Le tableau **14** nous présente le nombre d'enseignants et le nombre de classes encadrées en moyenne par semaine. Sur dix sept (17) maîtres interrogés, cinq (5) ont moins de dix (10) classes par semaine, ce qui équivaut à moins de vingt (20) heures de cours qu'ils doivent effectuer par semaine ; cinq (5) ont dix (10) classes par semaine ce qui fait vingt (20) heures de cours et sept (7) ont plus de dix (10) classes ce qui fait plus de vingt (20) heures de cours par semaine et qui dépasse le nombre d'heures de cours qu'ils doivent effectuer. Sur les trente et un (31) professeurs adjoints interrogés six (6) ont moins de dix (10) classes par semaine, douze (12) ont dix (10) classes par semaine ce qui équivaut à vingt heures, ils sont au dessus du temps de travail qui leur est imparti ; treize (13) ont plus de dix (10) classes par semaine, donc plus de vingt (20) heures de cours, ce qui dépasse largement le temps qui leur dévolu par semaine de travail. Les deux (2) professeurs certifiés ont dix (10) classes et plus de dix (10) classes par semaine, ils sont largement au dessus du nombre d'heures qu'ils doivent couvrir par semaine.

En général les conditions d'enseignement de l'EPS dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville sont difficiles. Sur les dix huit (18) établissements concernés par notre étude, nous avons près de cent enseignants (99) pour sept cent soixante une (761) classes dont l'effectif moyen par classe est de plus de soixante dix élèves (74) (**tableau 3**). Les enseignants qui ont répondu à nos questionnaires ont vingt (20) heures et plus de charge horaire hebdomadaire de cours (**tableau 13**). La majorité de ces établissements n'ont pas d'installations sportives, et pour ceux qui en possèdent, ils sont non seulement insuffisants mais aussi en mauvais états (**tableau 10**). Le matériel didactique est insuffisant ou n'existe pas dans la majorité des établissements (**tableau 11**).

L'état des lieux des infrastructures sportives, du matériel didactique, l'horaire hebdomadaire effectif de cours des enseignants, des établissements à grande capacité, des effectifs pléthoriques, et l'insuffisance du personnel enseignant d'EPS dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville qui font l'objet de notre étude prouvent à suffisance les conditions difficiles dans lesquelles les enseignants exercent leur fonction.

#### **4-1-3/ ASPECT PEDAGOGIQUE**

Ce troisième point met en exergue les données concernant la préparation des fiches pédagogiques (**tableau 15**), l'avis des enseignants sur les deux (2) heures accordées à la séance d'EPS par semaine (**tableau 16**), au nombre de cycles et de séances programmés par an dans les établissements (**tableau 17**), à l'avis des enseignants sur l'acquisition des habiletés par rapport à ce nombre de séances et de cycles (**tableau 18**), à l'encadrement en animation sportive (**tableau 19**) et à l'avis des enseignants sur le taux de participation des élèves à ces séances d'animation sportives (**tableau 20**).

**TABLEAU 15** La préparation des fiches pédagogiques n=50

Préparation de la fiche	Nombre	Pourcentage
Oui	45	90 %
NON	05	10 %
Total	50	100 %

Le tableau **15** fait état du nombre d'enseignants faisant la préparation de la fiche pédagogique. Parmi les cinquante (50) enseignants interrogés, quarante cinq (45) soit quatre vingt dix pour cent (90%) déclarent préparer la fiche pédagogique, et cinq (5), soit dix pour cent (10%) ne la préparent pas.

**Les justifications des données par les enseignants en réponse à la question sur la préparation des fiches pédagogiques.**

Pour justifier leurs réponses, les enseignants qui préparent leurs fiches pédagogiques disent qu'ils le font pour un meilleur suivi des enseignements, pour s'assurer de la progression des élèves, pour mieux asseoir les cours de façon scientifique et méthodique et de peur d'être surpris par les inspecteurs. Ceux qui ne le font pas disent qu'ils n'ont ni installations ni matériel didactique.

**TABLEAU 16** Avis des enseignants sur les deux (2) heures de la séance d'EPS par semaine n=50.

Avis	Nombre	Pourcentage
Suffisant	10	20 %
Acceptable	12	24 %
Insuffisant	28	56 %
Total	50	100 %

Le tableau **16**, donne les appréciations des enseignants sur les deux (2) heures accordées à la séance d'EPS par semaine. Sur les cinquante (50) enseignants interrogés, dix (10) soit vingt pour cent (20%) pensent que ce temps est suffisant ; douze (12) soit vingt quatre pour cent (24%) pensent que ce temps est acceptable, vingt huit (28) soit cinquante six pour cent (56%) pour cent pensent que les deux (2) heures de pratique par semaine ne suffisent.

**Les justifications des données par les enseignants en réponses à la question sur les deux (2) heures accordées à la séance d'EPS par semaine.**

Les enseignants interrogés qui trouvent les deux (2) heures suffisantes justifient leur avis en disant qu'ils ne préparent pas des champions donc, le temps est largement suffisant pour l'apprentissage en EPS. Ils disent aussi que si le décret l'a prévu c'est qu'en deux (2) heures, ils peuvent avoir un résultat satisfaisant.

Quant aux autres, ce temps est acceptable parce qu'ils usent d'astuces pour avoir des résultats en consacrant deux (2) heures par activité, et alterner la semaine d'après, c'est-à-dire au lieu de faire deux activités d'une heure chacune par séance, ils prennent une séance de deux heures pour une activité et la semaine suivante, ils passent à l'autre activité. Pour eux un bon enseignant n'éprouverait pas trop de difficultés pour atteindre l'objectif de séance en deux (2) heures.

Les enseignants qui trouvent les deux (2) heures par séance insuffisantes pensent que les mauvaises conditions de travail et les effectifs pléthoriques font que les deux (2) heures allouées à la séance d'EPS par semaine ne permettent pas d'atteindre de bons résultats, puisque la répétition qui devrait être de mise pour un meilleur rendement ne peut être suffisante en deux (2) heures par séance et pour deux (2) activités. Aussi l'objectif peut être difficilement atteint du fait des retards et le temps mis par les élèves pour se mettre en tenue convenable.

**TABLEAU 17** Nombre de cycles et de séances par an dans les établissements **n=18**.

Nombre de cycles et séances/an	Nombre d'établissements
quatre cycles de quatre séances	08
cinq cycles de quatre séances	05
cinq cycles de huit séances	05

Le tableau **17** présente le nombre de cycles et de séances prévus par an par les établissements concernés par notre étude. A ce sujet, huit (8) établissements ont prévu quatre (4) cycles de quatre (4) séances par an, cinq (5) établissements ont programmé Cinq (5) cycles de quatre (4) séances par an et enfin cinq (5) établissements ont programmé cinq (5) cycles de huit (8) séances par an.

Le cycle<sup>10</sup> dans cette étude est un découpage du temps en périodes de quelques semaines à l'issue desquelles s'opèrent des permutations coordonnées d'activités. La pratique la plus courante dans nos établissements consiste à mener à l'intérieur de chaque cycle six séances de deux activités différentes. La séance est le cours proprement dit, réalisé sur le plateau de travail.

**TABLEAU 18** Avis des enseignants sur l'acquisition des habiletés par rapport au nombre de cycles et de séances programmés annuellement

AVIS	Nombre	Pourcentage
Suffisant	11	22 %
Moyen	30	60 %
Insuffisant	09	18 %
Total	50	100 %

<sup>10</sup> In cours de pédagogie de l'EPS 2<sup>ème</sup> année Inspectorat 2013

Le tableau 18 nous montre l'avis des enseignants interrogés sur l'acquisition des habiletés par rapport au nombre de cycles et de séances programmés par an. Sur les cinquante (50) enseignants interrogés, onze (11) pensent que ce nombre est suffisant soit vingt deux pour cent (22 %), trente (30) pensent que ce nombre est moyen, soit soixante pour cent (60 %) et neuf (9) soit dix huit (18%) pensent que ce nombre est insuffisant.

**Les justifications données par les enseignants en réponse à la question sur l'acquisition des habiletés.**

Les enseignants qui pensent que le nombre de séances et de cycles proposés au sein de leur établissement est suffisant expliquent leur point de vue par l'acquisition des connaissances lorsqu'il y a une bonne régularité des séances, lorsque les élèves ont suivi un cursus normal.

Ceux qui pensent que ce nombre est moyen évoquent presque les mêmes raisons que ceux qui le trouvent suffisant.

Les autres pensent que ce nombre est insuffisant parce que tant qu'il y aura des effectifs pléthoriques, le manque d'installations sportives et de matériel didactique, quelque soit le nombre de cycles et de séances programmés, il sera toujours insuffisant pour l'acquisition des habiletés, le temps d'attente étant long pour toucher l'engin ou refaire un mouvement.

**TABLEAU 19** Encadrement en animation sportive n=50

<b>Avis</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	33	66 %
Non	17	34 %
Total	50	100 %

Le tableau **19** présente les enseignants qui encadrent en animation sportive. Sur les cinquante (50) enseignants interrogés, trente trois (33) soit soixante six pour cent (66%) encadrent au moins une activité, dix sept (17) soit trente quatre pour cent (34%) n'encadrent pas. Les trente trois (33) enseignants encadreurs s'occupent pour la majorité des sports collectifs en l'occurrence le Foot Ball, quelques uns, d'athlétisme.

**TABLEAU 20** Avis des enseignants encadreurs sur le taux de participation des élèves aux séances d'animation sportive **n=33**

<b>Avis</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	26	79 %
Non	07	21 %
Total	33	100 %

Le tableau **20** présente l'avis des enseignants sur la participation des élèves aux séances d'animation sportive. Sur les trente trois (33) enseignants qui encadrent les après midi en animation sportive, vingt six (26) soit soixante dix neuf pour cent (79%) disent que les élèves participent en grand nombre à ces séances, et sept (7) soit vingt et un pour cent (21%) disent que les élèves ne viennent pas nombreux.

#### **4-2/ DISCUSSION DES RESULTATS**

Dans ce chapitre, nous procéderons à la discussion des différents résultats qui porteront sur les renseignements généraux, les conditions de travail, les justifications données par les enseignants sur certaines questions ouvertes et enfin l'aspect pédagogique de l'Education Physique et Sportive dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville.

#### **4-2-1/ LES RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Les enseignants chargés de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville qui ont répondu à nos questionnaires sont formés pour la plupart à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) de Libreville, et ce, par des professeurs d'Education Physique et Sportive qui n'ont pas suivi une formation de formateur. Ils ont des statuts différents, gradués en fonction du niveau de recrutement, et la durée de leur formation. La majorité de ces enseignants ne sont pas hautement qualifiés, ils sont pour la plupart des maîtres et professeurs adjoints et cela est dû au fait que l'INJS de Libreville n'a que deux niveaux de formation, à savoir, le professorat adjoint dont le diplôme de sortie est le Certificat d'Aptitude au Professorat Adjoint d'Education Physique et Sportive (CAPAEPS) et la maîtrise en EPS dont le diplôme est le Certificat d'aptitude à la Maîtrise d'Education Physique et Sportive (CAMEPS) pour ce qui concerne la filière Education Physique et Sportive.

Les professeurs certifiés d'Education Physique et Sportive qui sont formés dans les Instituts de Sport étrangers sont dans les bureaux et non là où ils devraient être c'est-à-dire sur le terrain. Les personnels enseignants d'Education Physique et Sportive en service dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville n'ont pas une grande expérience puisqu'ils ont dix (10) ans ou moins d'ancienneté ; l'expérience est une condition essentielle de la compétence, elle s'acquiert sur une longue période de temps d'après Siendentop (1994).

C'est ainsi que la grande majorité s'est contenté jusqu'alors que des connaissances acquises en formation initiale. Or, il est établi que les enseignants en formation peuvent améliorer leurs habiletés autant que ceux en service, lorsqu'ils le font, leurs élèves tendent à obtenir des taux plus élevés en temps d'apprentissage (Siendentop, 1994). Les enseignants d'Education Physique et Sportive qui ont répondu à nos questionnaires sont de moins en moins motivés à enseigner parce que le ministère de tutelle et les chefs d'établissement ne prennent pas en considération les préoccupations liées à l'enseignement de cette discipline. Pire encore, certains d'entre eux suppriment

des installations existantes, pour construire de nouvelles salles de classes, selon les révélations des enseignants. Si les enseignants sont motivés, ils peuvent apprendre à être efficace grâce à des expériences réalisées dans des conditions appropriées. Par leur efficacité, les élèves cultiveront l'habitude de la pratique régulière de l'activité physique et des sports selon Siendentop (1994). La conséquence de cette démotivation s'explique par les absences répétées des enseignants qui privilégient les heures de vacances au détriment de celles dues à leur poste de travail officiel, les cours escamotés et parfois non préparés.

Malgré les conditions de travail précaires, la majorité des enseignants interrogés arrivent à l'heure au travail et remplissent leur tâche au quotidien et sont pour la plupart compétents, d'après leurs homologues puisque les résultats en EPS aux examens officiels (BAC, BEPC) de leurs élèves sont satisfaisants. Pour Siendentop, (1994), « les enseignants compétents sont capables de planifier les contenus, de transmettre ces contenus et de motiver les apprenants de diverses façons qui vont au-delà de l'efficacité ». Pour exercer ses fonctions, selon Bertsch<sup>11</sup> (1997) le comportement de l'enseignant est déterminé par ses capacités à traiter l'environnement incertain devant lequel il est placé, il doit percevoir les éléments pertinents d'une situation, décider du choix de sa réponse en rappelant en mémoire ses compétences, programmer son intervention et contrôler l'efficacité de sa stratégie. Mais, ce taux de réussite des élèves aux examens peut résulter aussi de la motivation des élèves à l'égard de la discipline et de l'enjeu du diplôme.

#### **4-2-2/ LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les conditions de travail des enseignants d'Education Physique et Sportive dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville sont difficiles. La majorité des établissements qui font l'objet de notre étude sont de grande capacité et à effectifs pléthoriques, avec un nombre réduit en personnel enseignant d'Education Physique et Sportive, des installations sportives insuffisantes, parfois inexistantes, et le matériel didactique très insuffisant. Le fait de disposer de grands espaces extérieurs ne

---

<sup>11</sup> J. Bertsch : quel processus l'enseignant met en œuvre pour exercer ses fonctions ? Extrait de Education Physique : le guide de l'enseignant (1997) T1 coédition revue EPS et AEEPS p20

garantit pas l'adaptation de ces espaces à l'enseignement de l'EPS. L'EPS doit se dérouler dans un environnement spécialisé ou aménagé, le plus souvent normalisé ; et pourtant, il est dit dans le décret 1054 instituant officiellement l'Education Physique et Sportive comme matière obligatoire dans le système éducatif Gabonais que, toute construction d'établissement implique que soient prévues dans le projet et financées avec lui, les infrastructures sportives. De même le matériel didactique doit être pris en charge par le budget alloué aux établissements à cet effet. Cela est vérifié en annexe explicative de la loi des finances 2011 et 2012. Cette situation à laquelle sont confrontés les enseignants dans l'exercice de leur fonction peut avoir un impact négatif sur l'enseignement de l'Education Physique et Sportive et du coup biaiser les objectifs à atteindre. L'importance du rôle que jouent le matériel didactique et les installations sportives dans le domaine de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive est perçue de tous. Il est admis que plus les conditions matérielles sont défavorables, moins les situations d'apprentissage sont favorisées. Siendentop, (1994) pense que l'élève a besoin de pratiquer pour apprendre, améliorer ses habiletés, des exercices répétés sont nécessaires pour maîtriser une habileté. Compte tenu du manque de matériel, de l'espace et des effectifs pléthoriques, les élèves passent la plus grande partie du temps d'une leçon à attendre; en conséquence, le temps d'engagement moteur productif est moindre.

En réponse à une question posée dans la collection Science de l'éducation<sup>12</sup> qui est celle de savoir si «l'équipement et le matériel conditionnent radicalement l'enseignement en EPS ? », il est dit que les enseignants se déconditionnent complètement et se remettent en cause, à certains moments de l'exploitation du matériel et de l'équipement, optent pour une autre possibilité de réaliser des leçons d'EPS, en choisissant des situations pédagogiques ne nécessitant aucun matériel, ou un matériel extrêmement réduit. Ces situations peuvent être aussi riches et variées que celles utilisant un matériel important.

---

<sup>12</sup> In question réponses sur l'EPS éd ESF, 1981 p 32.

Faire une programmation<sup>13</sup>, c'est choisir des activités et répartir leurs temps d'apprentissage dans le temps et dans l'espace. Chaque activité présente des caractéristiques susceptibles de permettre le développement des savoirs et des connaissances, en fonction des effets souhaités par domaines d'action. Mais chaque activité présente aussi un certain nombre de contraintes spécifiques qui doivent être prises en compte par l'enseignant ou l'équipe d'enseignants pour organiser leur enseignement dans l'établissement et tout au long de l'année scolaire. L'Education Physique et Sportive au Gabon a une programmation annuelle officielle des activités physiques à enseigner dans les établissements scolaires depuis 1991. La presque totalité de ces activités sont programmées pour les épreuves d'Education Physique et Sportive aux différents examens officiels (BAC et BEPC, etc.) dont les fiches individuelles d'évaluation en EPS sont présentées en annexe. Malheureusement, nous remarquons une certaine difficulté des enseignants à programmer une EPS équilibrée. Pour l'essentiel, les établissements qui font l'objet de notre étude programment la majorité des disciplines parmi ce large éventail. Pire encore, ils n'ont ni infrastructures sportives, ni matériels pédagogiques pour enseigner les disciplines qu'ils programment.

En ce qui concerne le quota horaire hebdomadaire consacré aux cours accordé aux enseignants, il est quantifié par rapport au grade. Nous avons constaté que les enseignants sont employés au-delà des normes légales du fait de leur nombre réduit sur le terrain. La majorité de ceux qui sont interrogés a vingt (20) d'heures effectives, et plus de cours par semaine.

#### **4-2-3/ ASPECT PEDAGOGIQUE**

La séance d'EPS doit être pensée et préparée. Elle est fonction du but recherché en tenant compte du programme, de la période de l'année et de sa place dans le cycle de travail. Les enseignants interrogés, pour l'essentiel, préparent la fiche pédagogique pour un meilleur suivi des enseignements et d'autres de peur d'être surpris par les

---

<sup>13</sup> La notion de programmation, extrait de Education Physique : le guide de l'enseignant (1997) T1, coédition Revue EPS AEEPS P58.

Inspecteurs. De par la définition de l'Education Physique de Lafon (1979)<sup>14</sup>, celle-ci est comprise comme un ensemble de pratiques méthodiques, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas se faire de manière hasardeuse, qu'il ne faut pas faire faire n'importe quoi aux élèves. Les cours doivent être préparés par l'enseignant, viser des compétences pour qu'il puisse mener à bien sa mission d'éducation.

Les établissements secondaires publics de la commune de Libreville sont à grande capacité et à effectifs pléthoriques, pourquoi ne pas affecter les enseignants qui sont moins chargés dans deux établissements de la même zone pour combler les heures manquantes dans leur quota horaire de travail par semaine, ou réduire le nombre des professeurs certifiés affectés dans les bureaux pour pourvoir les postes dans les établissements? Au sujet du temps accordé à la séance d'Education Physique et Sportive par semaine, les conditions de travail et les effectifs pléthoriques font que ces deux (2) heures sont insuffisantes pour la majorité des enseignants interrogés pour atteindre le résultat escompté. L'Education Physique et Sportive devient alors une matière qui permet d'amuser ou d'occuper les élèves pendant les heures de cours, et non une discipline qui véhicule les mêmes valeurs que les autres matières. En Education Physique et Sportive, on ne peut espérer de résultats sans un minimum de temps consacré à la pratique. On connaît le peu d'effet qu'une seule séance hebdomadaire exerce sur les acquis des élèves. On connaît aussi le danger d'une séance d'entraînement intense mais occasionnelle.

Dans une unité d'enseignement (année, cycle ou séance), l'enseignant dispose d'un temps qu'il doit organiser au mieux dans l'intérêt de ses élèves, afin de créer les conditions favorables à l'atteinte de ses objectifs. L'acquisition des habiletés n'est pas forcément conditionnée au nombre de cycles par an ou au nombre de séances par cycle, plusieurs facteurs entrent en jeu, à savoir les conditions matérielles, infrastructurelles, les effectifs par classe et l'horaire. Cependant, la majorité des enseignants interrogés pensent que ce nombre prévu est moyen pour l'acquisition des habiletés.

---

<sup>14</sup> In cours sur la présentation générale de l'EPS 1<sup>ère</sup> année Inspectorat 2012

L'animation physique et sportive est comprise dans le temps de service des enseignants d'Education Physique et Sportive. Ces derniers doivent donc, en tant que membre de l'association sportive de leur établissement, participer à l'encadrement d'une ou plusieurs disciplines sportives pour la préparation aux compétitions scolaires et universitaires de l'OGSSU. La majorité des enseignants interrogés assurent cette tâche et il y a un engouement de la part des élèves.

## CONCLUSION

L'Education Physique et Sportive est une discipline reconnue comme matière d'enseignement dans le système éducatif Gabonais depuis 1972. Le but de cette étude était de faire connaître les conditions dans lesquelles s'enseigne l'Education Physique et Sportive dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville, en identifiant les problèmes auxquels sont confrontés les enseignants dans l'exercice de leur fonction, et de proposer des solutions allant dans le sens de son amélioration.

Pour atteindre cet objectif, nous avons opté pour une démarche à la fois théorique par la mise en place d'un cadre de référence issu de notre revue de la littérature ; et pratique par l'usage d'un instrument de recherche (questionnaire). IL a été adressé aux enseignants d'EPS en service dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville.

L'analyse des données recueillies sur le terrain a fait ressortir les difficultés liées au manque d'infrastructures sportives, de matériel didactique, à l'insuffisance du personnel enseignant (les 18 établissements de 758 classes n'ont que 99 enseignants). Aux problèmes soulevés par l'hypothèse de recherche, le nombre réduit du personnel enseignant sur le terrain a accentué le problème d'effectifs pléthoriques et a entraîné une surcharge de travail hebdomadaire aux enseignants. Toutes ces données rendent le travail des enseignants difficile sur le terrain. Le cours d'EPS dès lors ressemble à des séances d'animation ou de gardiennage. Plus d'une quarantaine d'année après son institution officielle, l'EPS s'enseigne dans des conditions inacceptables. Les enseignants dans l'exercice de leur fonction sont confrontés à d'énormes difficultés.

Les propositions émises ci-dessous ont pour but de faire en sorte que l'enseignement de l'EPS soit effectué dans des conditions plus acceptables dans les établissements secondaires publics de la commune de Libreville.

## **PERSPECTIVES**

Sans être la panacée, ces recommandations nous semblent opportunes pour pallier aux problèmes rencontrés en Education Physique et Sportive, particulièrement dans son enseignement dans les établissements secondaires publics de la commune de Libre ville en particulier, et du Gabon en général.

Il est admis en ce qui concerne l'enseignement de l'Education Physique et Sportive que plus les conditions matérielles, infrastructurelles et humaines sont défavorables, moins les apprentissages sont favorisés. A cet égard, l'on prendra un certain nombre de mesures concernant ces trois conditions.

**Au plan infrastructurel**, il convient :

- de réhabiliter régulièrement les installations sportives existantes, et/ou en mauvais état ;
- d'aménager les installations sportives de base dans les établissements qui n'en possèdent pas ;
- de prévoir comme le stipulent les textes régissant l'EPS, la construction des installations sportives lors de la création des établissements.

**Au plan matériel**, il est important :

- d'utiliser réellement les budgets alloués aux établissements pour l'achat de matériel didactique à cette fin ;
- de faire des inventaires du matériel existant chaque fin d'année scolaire ;
- de sensibiliser les élèves et même les enseignants à l'entretien du matériel existant ;
- de veiller à ce que le matériel sorti et utilisé pour le cours soit remis en place ;

- de solliciter le concours de l'association des parents d'élèves, de la commune ou d'autres personnes de bonne volonté pour l'acquisition du matériel didactique.

**Au plan humain :**

- de résorber le déficit en enseignants en donnant des heures de cours aux enseignants d'Education Physique et Sportive qui sont dans les bureaux, cumulativement avec leurs fonctions ;

- d'attribuer en complément horaire des heures de cours aux enseignants qui ne remplissent pas le quota hebdomadaire dans des établissements proches de leurs lieux d'affectation ;

- de prévoir une véritable politique de formation continue qui préservera l'enseignant de la précarité des connaissances, de la routine et du laxisme ;

- de renforcer l'efficacité professionnelle des enseignants du privé ;

- d'augmenter le quota pour le recrutement à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports ;

- de redéfinir les critères de recrutement aux fonctions d'enseignant d'EPS.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **OUVRAGES GENERAUX**

1. Brunelle, M.; Drouin, D. ; Godbout, P. et Tousignant, M. **Supervision de l'intervention en activité**, éd Gaétan Morin, Montréal 1988.
2. Education Physique : **le guide de l'enseignant**, coédition Revue EPS- AEEPS tome 1 (1997)
3. Meyo Bibang, et F, Nzamba, **Le Gabon Géographie**, Edicef, 1990.
4. Piéron, M. **Enseigner des activités physiques, observation et recherches**, éd PUF, Paris.1988.
5. Piéron, M. **Analyse de l'enseignement des activités physiques et sportives**, Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Française, Direction Générale de l'organisation des études, 1982.
6. Raymond Thomas, **L'Education Physique, que sais-je ?** PUF 1981
7. Siendentop, D. **Apprendre à enseigner l'Education Physique** (traduction et adaptation de Tousignant, M.; Bourdieu, P. et Fortier, A), éd Gaétan Morin, Montréal 1994.
8. Zimmerman, D. *Collection science de l'Education*, **Questions réponses sur l'Education Physique**, éd ESF 1981.

### **MEMOIRES ET MONOGRAPHIES**

9. AGBERE Kibulu Yabati, **L'enseignement de l'éducation physique et sportive au Togo**, monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire de la jeunesse et du Sport à l'INSEPS de Dakar. 2010.

10. **MBAYE Roger Achille ND., L'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements de l'enseignement moyen, secondaire général et technique de la région de Dakar**, mémoire de maîtrise Es- sciences et techniques de l'activité physique et du sport à l'INSEPS de Dakar, 1999.
11. **MINKO BIYOGO Djerry, La problématique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements à effectifs pléthorique du Gabon : cas du lycée Jean Hilaire Aubame Eyeghe de Nzeng Ayong**, mémoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude au Professorat Adjoint de l'Education Physique et Sportive à l'INJS de Libreville, 2012.
12. **Nguema Cyr Landry, L'amélioration de la fiche d'évaluation en éducation physique et sportive des candidats aux examens BEPC et BAC au Gabon : cas des jeux sportifs collectifs**, mémoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive à l'INJS de Yaoundé, 2008.
13. **Sarr Joseph (1987), L'étude de l'influence des infrastructures et du matériel sportif sur la performance**, mémoire de maîtrise Es- sciences et techniques de l'activité physique et du sport à l'INSEPS de Dakar, 1987.

### **TEXTES OFFICIELS**

14. **Décret n° 1054/ PR/SEJSSC/MEN du 02 octobre 1972, portant instruction officielle de l'Education Physique et Sportive au Gabon.**
15. **Décret n° 951/MJSACSC/DS du 01 octobre 1970, portant création de l'Office Gabonais du Sport Scolaire et Universitaire.**
16. **Arrêté n°008/MEN/SG/DEP de mars 2001, fixant le coefficient de l'Education Physique et Sportive aux épreuves et concours officiels de l'Education Nationale au Gabon.**
17. **Arrêté n°009/MEN/SG/DGEP/DIPN de mars 2001, fixant le volume horaire de l'Education Physique et Sportive à trois (3) heures par semaine.**

18. Programmation officielle de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive de mai 1990.

### **ARTICLES ET SITE WEB**

**19. Brochure sur l'année internationale du sport et de l'Education Physique, 2005**

20. **Charte internationale de l'Education Physique et du Sport**, adoptée par la conférence générale à sa vingtième session, Paris, le 21 novembre 1978.

21. WWW. UNESCO.org/educprog/EPS, **les enjeux de l'Education Physique et du Sport**, consulté en mars 2013.

